

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2009**

Présents : BERGUERRE Sandrine, MENEGHETTI Marc, PYTHON François, JACOB Frédéric, ARGAUD Catherine, BOURGUIGNON Xavier, SOLER Joël, VUETAZ Geneviève, POBEL Stéphane, LE ROUX Eric

Absents: SERGNIEUX Roger, LESUISSE Rachel, DENISE Youri, CORRENTI Dominique

Monsieur le maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- adhésion de la ville d'Annecy au SELEQ 74
- point sur la communication

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux points supplémentaires.

## **1. ADHESION ANNECY AU SELEQ 74**

Monsieur le maire indique que la ville d'Annecy a sollicité son adhésion au Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de Haute-Savoie (SELEQ 74) qui l'a accepté mais demande aux communes membres de se prononcer. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette adhésion ainsi que le transfert pour cette ville, de la compétence distribution d'électricité et éclairage public au SELEQ 74.

## **2. DECOMPTE DEFINITIF SELEQ 74 TARIF JAUNE LES ERABLES**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 13-11-2007, la Commune a approuvé le projet et le financement prévisionnel du renforcement électrique de l'opération « tarif jaune » pour « les Erables » à Raclaz. Les travaux étant achevés, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le décompte définitif de ces travaux et s'engage à rembourser au SELEQ 74, la quote-part communale de 6.672,46 euros dont 6.601,69 euros sous forme d'emprunt en 20 annuités et le solde des frais généraux soit 70,77 euros en fonds propres ; il autorise le Maire à signer les documents correspondants.

## **3. VOTE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES – PARTICIPATION REFORME TP 2007**

Monsieur Python informe que, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle 2007, la Commune est redevable à l'Etat d'une participation au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (PVA). Celle-ci s'élève à 1.321,00 euros pour l'exercice 2009 et doit être payée à un compte particulier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la participation PVA et vote les crédits complémentaires correspondants, soit 1.321,00 euros à l'article 7391173 en dépenses de fonctionnement financés par l'article 7478 (participation autres organismes).

## **4. LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal prend connaissance des trois propositions de « ligne de trésorerie » reçues et retient, à l'unanimité, celle de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes interactive, pour un montant de 45.000 euros sur 12 mois, avec effet au 08 décembre 2009. Il autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

## **5. DENEIGEMENT**

Monsieur le maire donne lecture du bilan du service déneigement commun mis en place sur les communes de Chênex et Dingy-en-Vuache pour la saison écoulée, selon la convention établie. Compte tenu des frais engagés par chacune des communes, celui-ci indique que notre commune est redevable de 635,22 euros à la commune de Chênex.

Le conseil municipal approuve ce document et charge le maire de régler la somme due.

Puis, le déneigement pour cet hiver est évoqué. Un devis sera demandé pour la révision de la lame.

## **6. DEVENIR BATIMENT ANCIENNE ECOLE DE BLOUX**

Monsieur le maire indique rappelle que le bâtiment communal (abritant anciennement l'école de Bloux) est loué à Mr Jean Bernard DIJOUX pour le rez-de-chaussée et à Mr Luc BRUNIER pour le 1<sup>er</sup> étage. Il indique qu'il a rencontré les deux locataires courant octobre. Mr Dijoux souhaiterait se porter acquéreur de l'ensemble du bâtiment en s'engageant à continuer de louer à Mr BRUNIER l'appartement qu'il occupe actuellement. Mr Brunier renonce à se porter acquéreur.

Monsieur le maire expose qu'un diagnostic complet a été réalisé par le Cabinet SOCOTEC conformément à la réglementation. Il ajoute que Mr Dijoux a fait une proposition d'achat de 150.000 euros qui tient compte des travaux de réhabilitation.

Le conseil municipal (avec 10 voix **pour** et 1 **abstention**), décide de vendre le bâtiment communal abritant l'ancienne école de Bloux situé en zone NDS, cadastré « Collogny Ouest » pour partie des parcelles A 968 et A

2764, à monsieur Jean Bernard Dijoux qui s'engage à continuer de louer l'appartement du 1<sup>er</sup> étage à monsieur Luc Brunier, locataire actuel de ce logement.

Prenant en compte les travaux de réhabilitation à réaliser pour ce bâtiment, il arrête le prix de vente à 150.000 euros en précisant que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. Il charge monsieur le maire de faire réaliser le document d'arpentage conformément au découpage cadastral prévu et l'autorise à signer tous documents nécessaires à cette vente.

## **7. TRACTO PELLE**

Monsieur le maire propose de vendre le tracto pelle **John Deere** compte tenu de son ancienneté. Le Conseil Municipal accepte de vendre ce matériel en l'état au plus offrant. Une publicité sera effectuée avec retour des offres écrites avant le 25 janvier 2010 à 12 h.

## **8. COMMUNICATION**

Monsieur le maire précise le nombre de bulletins nécessaires chaque trimestre, la possibilité d'augmenter le nombre de pages en fonction des informations à publier et confirme que le contenu est validé par ses soins.

## **9. CARTE SCOLAIRE**

Le conseil municipal confirme qu'il n'y aura aucun changement à la carte scolaire pour la rentrée à venir.

## **10. ECOLE NUMERIQUE RURALE**

Monsieur le maire indique que le dossier « Ecole numérique rurale » présenté par la commune a reçu une réponse négative de l'Académie qui a privilégié les écoles mal équipées en informatique.

## **11. HORAIRES DU SECRETARIAT**

Monsieur le maire propose de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat au public qui seront les suivants à compter du 16 novembre 2009 :

LUNDI	de 10h à 11h30
JEUDI	de 10h à 11h30
SAMEDI	de 9h30 à 11h30.

Il propose que, dorénavant, la porte du secrétariat soit fermée en dehors de ces périodes. Les personnes qui ne pourront se libérer durant ces horaires, prendront exceptionnellement rendez-vous avec le secrétariat.

## **12. ARMISTICE**

Monsieur le maire invite les élus et la population à participer au dépôt de fleurs qui aura lieu au Monument aux Morts à Raclaz, mercredi 11 novembre, à 9 h 30.

## **13. URBANISME**

Le conseil municipal prend connaissance de demandes de permis de construire déposées par :

- Mr Serge FAVRE pour une serre agricole à Jurens
- Mr Bastien BRAILLARD et Mlle Olivia GIROUD pour une villa au lotissement « les demeures du bois joli » à Bloux
- Mr et Mme Frédérick JACOB pour une villa au lotissement « les demeures du bois joli » à Bloux

Et d'une déclaration préalable déposée par :

- Mr et Mme Pierre CRETIN pour des panneaux photovoltaïques sur leur villa à Jurens.

## **14. ELECTIONS REGIONALES**

Monsieur le maire informe que les élections régionales se dérouleront les 14 et 21 mars 2010.

## **15. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal est invité aux cinquièmes rencontres des « vergers traditionnels » organisées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache et le Syndicat Mixte du Salève qui auront lieu le 15 novembre à Chevrier.
- Il entend le compte rendu des commissions « urbanisme », « ordures ménagères » et « économie » de la Communauté de Communes du Genevois.

La séance est levée à 23 h 30.